

Direction Générale des Services

Tél. 03 20 66 58 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le six avril,**

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 31 mars et qui a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

*Nombre de conseillers en exercice : 33
Délibération affichée en mairie le 11 avril 2023*

PRESENTS

Francis VERCAMER, Maire,
Pascal NYS, Ghislaine BUYCK, Jean-François LECLERCQ, Philippe SIBILLE, Blandine LEPLAT,
Saïd LAOUADI, Fabienne LEPERS, Adjoints au Maire,

Etienne DELEPAUT, Thérèse NOCLAIN, Barbara RUBIO COQUEMPOT, Fatima KARRAD,
Kamel MAHTOUR, Jérôme MEERSEMAN, Jean-Adrien MALAIZE, Conseillers délégués,

Bruno DUQUESNOY, Sabine HONORE, Emmanuelle GUILLAIN, Eugénie CARBON, Gaëtan DECOSTER,
Christelle DUTRIAUX, Rafik BZIOUI, Guillaume BOCQUET, Thibaut THIEFFRY,
Anne-Charlotte DEMEULENAERE, Clémentine NOUQUERET, Sana EL AMRANI, Conseillers,

Mathilde LOUCHART, Jacques DUPONT, Karima CHOUIA, Conseillers.

ABSENTS EXCUSES

Anne DASSONVILLE ayant donné procuration à Blandine LEPLAT
Laurent PASTOUR ayant donné procuration à Francis VERCAMER
Chantal LAHARNAR ayant donné procuration à Fabienne LEPERS

DEL/2023/SCS/30
ASSOCIATION « ESPACE DE VIE SAINT EXUPERY »
PROGRAMMATION CV 2023
CHANGEMENT INTITULE ACTION

L'association Espace de Vie Saint Exupéry a pour mission de créer du lien social et de contribuer au "mieux vivre ensemble" dans son quartier, dans sa ville.

Comme chaque année, dans le cadre du Contrat de ville, l'association Espace de vie Saint Exupéry sollicite l'aide financière de la ville de HEM pour le ou les projet(s) participant au développement social des quartiers prioritaires.

Ainsi, cette année, l'association a déposé une action intitulée « Contribuer à la réussite éducative des collégiens », reprise comme telle dans la délibération n°3 du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023 relative aux subventions aux associations.

Cependant, au cours de l'instruction Contrat de Ville 2023, l'association a modifié le nom de cette action en « Rebondir vers son avenir ».

L'action ainsi modifiée a été reprise comme telle dans la délibération n°9 du Conseil Municipal du 1^{er} février 2023 dans le cadre de la programmation du Contrat de Ville 2023.

Il convient donc de rendre cohérent les termes repris dans les deux délibérations et donc de remplacer dans la programmation du Contrat de Ville, l'intitulé de l'action de l'Espace de Vie Saint Exupéry « Rebondir vers son avenir » en « Contribuer à la réussite éducative des collégiens » pour un même montant de 2 500 €.

Vu l'avis conforme de la commission Education Jeunesse,

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de modifier le nom de l'action.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Ainsi délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire,

